

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Jeudi Douze du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Lucas ALBERI – Mme Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Marcellin ZAMI – Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA (excusée ; pouvoir donné à Mme Wennie MOLIA) – Nina PAULON (excusée ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – MM. Stéphane URIE – David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mme Rebecca BELLEVAL) – Yane BEZIAT (excusée ; pouvoir donné à M. Jean-Claude CHRISTOPHE).

- **Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF
2020 - SERVICE PUBLIC
ADMINISTRATIF (SPA) DU
PALAIS DES SPORTS ET DE LA
CULTURE DU GOSIER**

CM-2020-5S-DAF-81

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° CM-2020-4S-DAJ-62 du 13 octobre 2020 définissant le nouveau mode de gestion du Palais des Sports et de la Culture à compter du 14 décembre 2020 ;

Vu la délibération n° CM-2020-5S-DAF-79 du 12 novembre 2020 portant création du budget annexe "SPA Palais des Sports et de la Culture du Gosier" ;

Vu l'avis favorable de la commission "Finances" en date du 27 octobre 2020 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De voter le budget primitif 2020 du SPA Palais des Sports et de la Culture du Gosier comme suit :

1) EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

Section de Fonctionnement

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Chapitre 011- charges à caractère général	0,00 €			
Chapitre 012- Charges de personnel	30 000,00 €			
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	00,00 €			
Recettes	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Chapitre 70 - Produits des domaines	0,00 €			
Chapitre 74 - Dotations et provisions	30 000,00 €			30 000,00 €
Chapitre 75 - Autres recettes de gestion courante	0,00 €			

Section d'Investissement

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Equilibre global du budget primitif 2020

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Recettes	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

25 NOV. 2020

Et publication ou notification
le

26 NOV. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 12 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Projet de budget primitif 2020 - Service public administratif (SPA) du Palais des Sports et de la Culture du Gosier

Date de transmission de l'acte : 25/11/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 25/11/2020

Numéro de l'acte : CM20205SDAF81 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201112-CM20205SDAF81-DE

Date de décision : 12/11/2020

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.1. Budgets primitifs